

Réunion du Conseil Municipal

Du 15 Septembre 2015

PRESENTS : Pauline BOISIER, Romain CHAPPAT, Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Pierre JOIGNE, Marie-Antoinette METRAL, Jacky MILON, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, Yolande RIGLET, Catherine RUBIN

ABSENTS : Florent ALLAMAND, Jean-Paul BARANGE, Yannick DESGRANGES (pouvoir à Jean-Maurice DE NAVACELLE), Maryse LABASQUE (pouvoir à Marie-Antoinette METRAL)

Secrétaire de séance : Pauline BOISIER

ADMINISTRATION GENERALE

➤ **Convention de portage foncier avec l'Établissement Public Foncier de Haute Savoie (EPF74)**

Madame le Maire remercie de sa présence Monsieur Pierre Emmanuel MALBEC, Chargé de mission de l'EPF74 et lui donne la parole.

Après avoir succinctement rappelé les deux principales missions de l'EPF74 auprès de ses membres, à savoir acquérir, porter, gérer et céder le foncier d'une part et conseiller, assister les collectivités en ingénierie foncière d'autre part, M. MALBEC retrace l'historique du dossier relatif à l'acquisition de deux parcelles sises à Tarve (à proximité de La Lyre) destinée à permettre la réalisation du projet communal de densification raisonnée du chef-lieu. Cette acquisition est réalisée sur la base d'une évaluation communiquée par France Domaine soit la somme de 254 256 euros pour une superficie de 47a28ca (zone AUb du PLU).

M. MALBEC rappelle les différents engagements pris par chacune des parties et précise qu'il convient désormais de se prononcer sur les modalités de portage. Parmi les diverses possibilités présentées, le scénario d'un portage sur 4 ans avec remboursement à terme semble le mieux adapté à la situation financière de la commune.

Au terme des 4 ans, le terrain sera rétrocédé par l'EPF74 soit à la commune soit à un aménageur avec accord de la collectivité.

En fonction du contexte et de l'avancée du projet d'urbanisation de cette zone, ce délai pourra soit être écourté soit être prorogé.

Par ailleurs, dans le cadre d'un partenariat existant entre l'EPF74 et la Région Rhône-Alpes, l'EPF74 dispose d'une enveloppe financière que l'établissement public reverse aux communes rurales porteuses de projet. Ainsi, une somme de 47 700 euros a été sollicitée pour la Commune de Saint Sigismond.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **approuve** à l'unanimité les modalités d'intervention, portage et restitution de l'EPF74 pour l'acquisition du bien mentionné,
- **autorise** Mme le Maire à signer tous les actes et conventions nécessaires à la présente convention.

➤ **Avis sur le projet de "Programme Local de l'Habitat"**

Par délibération en date du 23 mai 2013, la Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes (2CCAM) a décidé de lancer une démarche d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH). Instrument de définition, de mise en œuvre et de pilotage d'une politique locale de l'habitat à l'échelle des 10 communes visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements de la population, il a été élaboré en concertation avec les communes, l'Etat et l'ensemble des partenaires associés.

Il se compose d'un diagnostic de la situation du logement, d'un document d'orientations, d'un programme d'actions détaillé qui présente les dispositions permettant d'atteindre ces objectifs.

En synthèse, 4 orientations générales ont été fixées :

- 1 – Adapter le parc existant, privé et public et mobiliser le parc privé vacant,
- 2 – S'inscrire dans la perspective de construction de 250 résidences principales par an, diversifiées et abordables,
- 3 – favoriser les parcours résidentiels et l'accès au logement,
- 4 – Mobiliser les partenaires et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat.

Ces caractéristiques d'amortissement résultent des conditions des emprunts dont a bénéficié le SYANE pour assurer le financement de l'ensemble des travaux du programme d'électricité de l'année 2012.

Compte tenu de la participation accordée pour l'ensemble des opérations, la commune doit rembourser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie la somme de **87 341,85 euros**, dont **82 588,21 euros** remboursables sur annuités et **4 753,64 euros**, correspondant aux frais généraux remboursables sur fonds propres.

Compte tenu des acomptes versés au titre des frais généraux, soit la somme de 4 776,00 euros, il reste dû la somme de 82 588,21 euros au titre des travaux, et le Syndicat vous remboursera la somme de 22,36 euros, au titre des frais généraux.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire, après avoir délibéré :

- **PREND ACTE ET APPROUVE** le décompte définitif de travaux du programme précité, réalisés pour le compte de la commune, dont la dépense totale est arrêtée à la somme de 82 610,57 euros, dont 82 588,21 euros remboursables sur annuités et 22,36 euros qui vous seront remboursés par le Syndicat,
- **APPROUVE ET CONFIRME** son engagement de rembourser la quote-part s'élevant à 82 610,57 euros, dont 82 588,21 euros sous forme de 15 annuités, conformément au tableau ci-annexé, sachant que les 22,36 euros correspondant aux frais généraux seront remboursés à la Commune par le SYANE,
- **AUTORISE** le Maire, à signer toutes pièces nécessaires au financement définitif des travaux précités et de procéder au remboursement des sommes dues au Syndicat.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ Dossiers de demandes d'urbanisme

Pétitionnaire	Lieu	Objet	A - R CI*
Permis de construire			
DEMIGNE Thierry	Route des Hauts-Choseaux	Reconstruction habitation suite incendie	A
ROUSSEAU Manuel	Impasse des Pierres	Construction maison individuelle	CI
MARRAPODI Adrien	Chez Bouvier	Construction maison individuelle	CI
Déclaration préalable			
LENAS Vincent	Route du Planey	Transformation balcon en terrasse 19m ²	A
POTELLE Michel	Route d'Agy	Construction d'un garage	A
BERSIHAND Jean-Laïc	La Joux	Modification fenêtres façade S et O	A
BIBLOCQUE Luc	Chemin chez Bouvier	Extension habitation de 4m ²	CI
BOUCLIER Nicole	Route des Bas-Choseaux	Rénovation abri de jardin	CI
BJORK-MANN Louise	Route du Chatelard	Réfection toiture	CI

A= Accordé R=Refusé CI = en cours d'instruction

➤ Glissement de terrain

M. Jean Maurice DE NAVACELLE, adjoint aux travaux fait part de l'avancée du dossier relatif au mouvement de terrain intervenu à l'Alluet. Après rencontre entre le Service Interministériel de la Défense et de la Protection Civile, le Service de Restauration des terrains en Montagne et la Direction Départementale des Territoires, un certain nombre de préconisations ont été émises et notamment la réalisation d'une nouvelle étude globale nécessitant l'assistance du service RTM pour la définition du cahier des charges de cette étude notamment.

Toutefois, la commune doit préalablement au lancement de toute étude ou travaux, attendre l'arrêté de prescription d'un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles pour pouvoir prétendre à l'attribution de subvention et le classement en catastrophe naturelle.

M. Jean Maurice DE NAVACELLE se dit rassuré de voir l'implication des services compétents dans le suivi de ce dossier délicat et complexe.

La séance est levée à 21h10

*Le Maire
Marie-Antoinette METZGER*

